

Les modalités des épreuves Écrit 2 pour les CAPEPS et l'Agrégation d'EPS

Les quatre points essentiels caractérisant la spécificité de l'épreuve d'Écrit 2 du CAPEPS

■ *Dimension préprofessionnelle*

La dimension préprofessionnelle de cette épreuve requiert une posture dialectique entre pratique et théorie. À ce titre, les propositions d'intervention sont à éclairer par des connaissances physiologiques, psychologiques, etc. et vos expériences. L'articulation de la formation à et par la recherche dans le cadre de la maîtrise trouve ainsi son expression dans les liens établis entre les questions professionnelles et les données issues de la recherche. De fait, l'épreuve ne se réduit pas à une simple application des données de la recherche au terrain des pratiques de manière descendante : une lecture informée et critique des travaux scientifiques propres à éclairer l'exercice de la professionnalité doit mettre en tension des questions pratiques et des problématiques de recherche. Une posture spéculative critique et nuancée autorise ainsi la formulation de propositions didactiques et pédagogiques plausibles dans le sens où le jury doit « voir » vos élèves fonctionner, argumentées et originales sans vouloir révolutionner la discipline à tout prix. De la qualité de l'argumentation aux plans éthique, réglementaire, didactique, scientifique et technologique dépendra la qualité des propositions professionnelles formulées, dépassant ainsi une vision applicationniste, descendante des recherches scientifiques vers la pratique de terrain. Il faut donc que vous abordiez la préparation de cette deuxième épreuve d'admissibilité dans une logique de préprofessionnalisation mettant en avant un ensemble de compétences professionnelles attendues dans le cadre de cette épreuve (RJ CE 2019).

■ *Connaissance du système éducatif*

La connaissance du système éducatif est une donnée incontournable de ce concours de recrutement de la fonction publique. Elle porte sur le fonctionnement du système éducatif, ses missions et contraintes, les dispositions et autres textes en vigueur dans le champ disciplinaire. Si la maîtrise parfaite des textes relève d'une compétence de fonctionnaire titulaire, il reste qu'une véritable culture des données institutionnelles est requise pour attester de la maîtrise des cadres réglementaires de la discipline d'enseignement, telle qu'elle est prescrite et mise en œuvre dans toutes ses dimensions (scolaire et périscolaire, adaptée, optionnelle, certificative, etc.). Les instructions officielles étant des ressources utiles et nécessaires pour l'exercice du métier, il est du devoir du candidat de s'y référer précisément et de façon actualisée. C'est la raison pour laquelle l'observation, les échanges professionnels avec les enseignants et les différents membres de la communauté éducative, lors des stages en établissement, doivent créer les fondements d'une réflexion sur l'acte d'enseigner. Cette construction d'une culture professionnelle pour discuter et porter

un regard éclairé sur les problématiques professionnelles soulevées dans le cadre de l'enseignement de l'EPS et plus largement sur les enjeux éducatifs de l'école est fondamentale pour discuter efficacement des problématiques professionnelles engagées dans le cadre des épreuves d'admissibilité.

■ **Connaissance des élèves**

La connaissance des élèves est une préoccupation centrale et incontournable. Elle porte sur leur diversité, les degrés d'enseignement, les curricula, le processus d'orientation, les acteurs et partenaires de l'acte éducatif, l'éthique du métier, l'innovation et l'expérimentation pédagogiques, les méthodes de conduite de la classe. Il convient donc de mettre en rapport les discours et les exemples pratiques illustrant les argumentaires et les propos.

■ **Mise en réseau des connaissances**

La mise en réseau des connaissances à partir de questions professionnelles extraites de stages d'observation ou en responsabilité, la lecture critique d'articles issus de revues professionnelles et scientifiques et la compétence à formuler des propositions pertinentes en regard de questions professionnelles complexes sont des atouts certains qui doivent s'allier à la parfaite maîtrise des domaines méthodologique, technologique et didactique des Activités Physiques, Sportives et Artistiques en contexte scolaire et en milieu éducatif. Il s'agit bien d'étayer le traitement du sujet de connaissances variées, maîtrisées et référencées et d'illustrations choisies et contextualisées où l'enseignant agit en interaction avec les élèves dans un contexte spécifique. Les références doivent être actualisées et suffisamment maîtrisées, issues de la recherche notamment en STAPS, en sciences de l'intervention et sciences de l'éducation. Pour ce faire, s'approprier des définitions référencées, actualisées et de première main, pertinentes et variées (RJ CE 2019).

■ **Les huit commandements des candidats du CAPEPS**

1. Tu profiteras des périodes de stage en situation pour relier les connaissances académiques issues de son cursus de formation et les situations d'enseignement rencontrées. Tu utiliseras ces moments pour interroger les données théoriques pour porter un regard éclairé sur l'acte d'enseignement afin de se constituer une « banque » d'illustrations, notamment en rapport avec les items du programme.
2. Tu éviteras de reprendre de manière textuelle des corrigés de copies issues des centres de formation pour éviter les traitements standardisés. D'où une nécessaire interrogation sur la mise en jeu des concepts ou problèmes professionnels dans le sujet, au regard des enjeux actuels de la discipline et du système éducatif dans le but de présenter un plan cohérent, logique et organisé par rapport à la singularité du sujet posé. Exigence d'autant plus marqué avec le contexte singulier proposé avec le sujet.

3. Tu te rapprocheras des exigences de l'épreuve en étayant les connaissances par des références actualisées et de première main, pertinentes et variées issues des STAPS bien sûr mais également en sciences de l'intervention et en sciences de l'éducation.
4. Tu reliras régulièrement le sujet durant le temps de composition de façon à garder le fil rouge de ta pensée et ne pas dévier la trajectoire en regard du plan car l'articulation entre ce qui est annoncé et réalisé et l'équilibre entre les parties sont un élément d'appréciation de la copie. L'astuce est de toujours avoir le sujet en visuel sur un coin de la table et de te demander à chaque instant si ce que tu écris est en rapport avec ta problématique et donc avec le libellé proposé. Tu reviendras donc régulièrement au sujet dans ton devoir.
5. Tu analyseras précisément et méthodiquement les termes du libellé dans son ensemble pour éviter un traitement partiel de celui-ci ou une dérive vers le traitement de thématiques connexes. Si les items du programme renvoient à un certain nombre de thèmes, ce qui fait la spécificité d'un sujet reste son libellé et non la ou les thématiques qu'il renferme. Il est donc nécessaire de prendre appui sur le programme de l'Écrit 2 de la session 2020 pour irriguer ton questionnement et engager une réflexion, en repérant et en identifiant les compétences professionnelles mises en jeu.
6. Tu veilleras à l'équilibre des différentes parties entre elles et ne pas négliger la conclusion. Les mises en œuvre professionnelles doivent être précises (niveaux de classe, compétences attendues), justifiées d'un point de vue institutionnel en s'appuyant sur les programmes, variées (différentes APSA, différents publics, différents niveaux d'enseignement, différents types de problèmes posés aux élèves, de ressources sollicitées, différents champs d'apprentissage, etc.) et contextualisées. Pour cette dernière, la connaissance des élèves issus du dossier qui vous est proposé, de leur diversité, à travers la prise en compte de leurs caractéristiques doit être une préoccupation centrale et incontournable tout au long de votre devoir. Tes illustrations devront par ailleurs être justifiées scientifiquement.
7. Tu maîtriseras les textes réglementaires de la discipline d'enseignement EPS en vigueur faute de quoi, ta copie se fondera sur une perspective décalée et donc rédhitoire. En effet, citer les compétences propres et méthodologiques attendues dans les programmes apparaît comme une exigence basique. Se référer précisément aux TO et actualiser ses connaissances sur le fonctionnement, les missions, les contraintes, les dispositions et les textes en vigueur du système éducatif est nécessaire. Une véritable culture des données institutionnelles est requise dans toutes ses dimensions scolaire et périscolaire, adaptée, optionnelle, certificative, etc. Les TO sont à considérer comme des ressources utiles et nécessaires pour l'exercice du métier.
8. Tu t'approprieras la complexité du sujet au regard de données contextuelles présentées en annexe et sélectionneras celles susceptibles d'irriguer ta réflexion et d'enrichir ton argumentation.

Présentation de l'Écrit n° 2 de l'agrégation externe d'EPS

■ *Attendus de l'épreuve*

Cette épreuve consiste en une dissertation portant sur les aspects biologiques, psychologiques, sociologiques des conduites développées en Éducation physique et sportive. Dans ce cadre, il est attendu des candidats qu'ils démontrent leur capacité à argumenter un point de vue problématisé pour répondre à la question posée. En ce sens, le candidat à l'agrégation externe doit faire preuve de :

- **culture** : il doit de mettre en relation et en discussion des connaissances scientifiques (y compris didactiques), technologiques, institutionnelles et professionnelles ;
- **lucidité** : il doit veiller à faire preuve d'un rapport non naïf à ces connaissances ;
- **engagement** : il doit argumenter une réponse qui suppose des choix, des options, des prises de position, mais également des propositions conceptuelles et opérationnelles.

Le jury tient ici à rappeler la nécessaire réflexion critique du candidat lui permettant de mobiliser des connaissances de différents registres et à défendre une position originale et argumentée. Un positionnement critique est une prise de risque et a, en ce sens, été valorisé par le jury. À ce titre, le « *prêt-à-penser* » et la réutilisation de blocs argumentaires, même bien référencés, ne constituent pas un modèle de préparation à cette épreuve et ont été sanctionnés lorsqu'ils n'étaient pas au service d'une réponse singulière au sujet ou lorsque la pertinence des emprunts théoriques n'était pas au service de propositions permettant de réels apprentissages en EPS. Une réponse argumentée au sujet imposait que le candidat démontre sa capacité à faire une analyse du sujet qui ne réduise pas sa complexité, problématiser et démontrer sa capacité à mettre en discussion des connaissances scientifiques et d'autres registres de connaissances pour argumenter un point de vue original défendu dans la copie.

Forme des copies

■ *Méthodologie*

Des efforts sont à effectuer pour proposer une réponse dans une forme méthodologiquement acceptable. Ce qui indique une introduction qui n'est pas démesurément longue ou encore le fait de ne pas faire allusion à l'épreuve proprement dite (« *le sujet nous invite à* », « *trois termes sont importants dans le sujet* »).

■ *Expression écrite*

Les copies doivent correspondre aux exigences d'un recrutement de cadre A de la fonction publique, d'une part au niveau orthographique et d'autre part au niveau de la syntaxe.

■ *Présentation de l'Écrit n° 2 de l'agrégation interne d'EPS*

Le programme de l'Écrit 2 de l'agrégation interne EPS 2013 a subi de profondes modifications par rapport aux précédentes sessions. La nature de l'épreuve a donc largement évolué. Le programme annonce explicitement le contenu de ces modifications et la façon d'envisager cette épreuve. Deux éléments apparaissent particulièrement significatifs de l'évolution de cette épreuve : la présence **de documents d'appui** et la nécessité pour le candidat de **faire des propositions qui dépassent le simple cadre de la leçon d'EPS**. Le dossier d'appui présente des synthèses et des extraits des projets d'établissements, d'EPS et d'AS, des caractéristiques des élèves dans une ou plusieurs classes de collège ou de lycée, des notes de synthèse (Extraits de lois, décrets, circulaires ; Organismes nationaux comme la direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance ; Des articles de presse ; Instituts de sondage, d'évaluation style PISA ; SIVIS ; DGESCO...).

Ces documents sont pour les candidats des **points d'appui nécessaires et indispensables** pour **contextualiser** leurs propositions, mais aussi des éléments de discussion pouvant aboutir à la proposition de pistes de dépassement, que ce soit au niveau de la classe, de l'équipe pédagogique d'EPS, de l'établissement ou des relations extérieures.

Toutefois, il convient de rappeler que cette épreuve reste un écrit didactique et pédagogique, c'est-à-dire qu'il faut **contextualiser** votre réponse afin de voir les élèves des classes présentées fonctionner et vous-même en action au sein de votre classe, de votre établissement et au sein du système éducatif. C'est pourquoi, d'une part, la réponse à la question posée est prioritaire dans l'évaluation et la notation des copies et d'autre part, l'épreuve reste une composition. Composer, c'est **organiser** ses connaissances en vue de **démontrer** une idée. Enfin, l'appui sur des données scientifiques, institutionnelles et professionnelles est incontournable pour étayer la réponse au sujet. Cette nouvelle épreuve d'Écrit 2 articule donc les exigences déjà présentées dans les rapports du jury des sessions précédentes (qui restent donc toujours d'actualité) et les exigences spécifiques aux évolutions de cette session 2013. Il s'agit désormais d'un Écrit 2 contextualisé qui nécessite l'élargissement à différents niveaux d'intervention des propositions de réponse du candidat. Le sujet repose sur **l'étude d'un cas concret relatif à l'enseignement de l'EPS dans le second degré**. Il s'agit donc de repérer des **indicateurs** dans les documents d'appui, relatifs à un collège ou à un lycée, et d'y relier systématiquement son argumentation. Dans cette optique, nous sommes proches de l'Oral 1 de l'agrégation externe ! Aussi, il est nécessaire **d'expliciter, de fonder, d'argumenter des choix de nature professionnelle et les illustrer**. Pour cela, l'argumentation se doit d'être de forme **inductive**. Ici, le professionnel prime sur le scientifique ou l'institutionnel sans s'y réduire. **Les propositions de mises en œuvre doivent également se présenter à différents niveaux d'intervention.**

Nous retenons trois échelles que sont :

- **le « micro »** : le professeur d'EPS au sein de sa classe mais également avec ses collègues EPS et des autres disciplines ;
- **le « méso »** : le professeur d'EPS au sein de l'établissement. Il s'agit ici de montrer sa connaissance des structures et des acteurs d'un établissement public et local d'enseignement (EPL), d'effectuer un diagnostic sur son fonctionnement ;
- **le « macro »** : utiliser l'environnement comme une ressource pour l'EPS (la forêt pour faire de la course d'orientation, les clubs sportifs de proximité pour créer une section sportive ou des partenariats) mais également ouvrir l'EPS sur l'environnement comme sortir des murs de l'école, créer des liens avec les parents ou s'engager dans des actions sportives municipales ou associatives.

De surcroît, les choix étant de nature professionnelle ces derniers doivent être éclairés (argumentation inductive) et ne pas relever uniquement d'opinions personnelles. Ainsi, la mise en relation des **données scientifiques** amenant de la rigueur à votre argumentation (validité, fondement des propositions), des **données professionnelles** amenant de la pertinence (appui sur l'expertise professionnelle), des **données institutionnelles** vous situant en tant que fonctionnaire de l'Éducation nationale, inscrit dans un cadre juridique et réglementaire, sont primordiales pour rendre intelligible votre argumentation.

Par exemple, le sujet d'Écrit 2 de l'agrégation interne EPS de la session 2013 (cf. annexe) renvoie explicitement à deux thématiques du programme : l'éducation pour la santé et la construction des compétences chez l'élève. Pour autant, il était tout à fait possible pour les candidats de s'appuyer sur les autres thématiques du programme dans l'optique de répondre à la question posée. Par exemple, « le développement de l'élève sur les pôles physique, psychologique et social » est à convoquer afin d'identifier différents axes d'éducation pour la santé ou de problématiser certains éléments du dossier. Aussi, « l'égalité et la réussite de tous les élèves » peuvent être mises en lien avec les problématiques d'estime de soi et d'inclusion et « la construction de l'autonomie de l'élève », dans une perspective d'éducation pour la santé sur du long terme ou pour identifier le rôle actif de l'élève dans le processus de construction des compétences est à investir dans le cadre de cette composition. Fort de cette inscription explicite dans le programme de l'épreuve d'Écrit 2, il est attendu des candidats un effort particulier sur les mises en relation des éléments qui constituent le sujet afin de répondre à la question posée.

Construction de la dissertation en Écrit 2 pour le CAPEPS et l'agrégation d'EPS

I. Le travail préalable de définition, de questionnement

I.1. L'accroche

Les enjeux de l'accroche sont multiples. Ils permettent de présenter le sujet à travers une citation, une analyse statistique ou les actualités, de le mettre en tension, par la mise en relation des thèmes principaux du sujet, pour en montrer la complexité. Des tensions doivent s'en dégager, afin de pouvoir rentrer « bille en tête » dedans, notamment en amenant par la suite la définition des termes du sujet. En procédant ainsi, l'accroche de votre devoir tient en haleine le correcteur car elle se démarque des autres. N'oubliez pas que les copies sont classées entre elles. Il est donc impératif de trouver des accroches qui croisent plusieurs items du programme car cela vous fera gagner du temps le jour du concours et vous permettra d'entrer sereinement dans le devoir. Les écueils à éviter sont donc des accroches ciblées sur un seul item et de donner une réponse immédiate au sujet. N'oubliez pas que le sujet a été réfléchi longuement avant d'être posé et que la réponse sera forcément nuancée, malgré votre prise de position. Votre engagement, valorisé par le jury, devra être nécessairement justifié et argumenté.

Quelques exemples d'accroche mettant en relation plusieurs items du programme de l'agrégation interne 2013 (méthode des citations) :

L'égalité et la réussite de tous les élèves

- « L'ambition du lycée est d'assurer la réussite de chaque lycéenne et lycéen » (*Bulletin officiel spécial* n° 4 du 29/04/2010).
- « Par l'accès à une culture élargie et l'initiation aux responsabilités, l'ambition du lycée est d'assurer la réussite de chaque lycéenne et lycéen » (*Bulletin officiel spécial* n° 4 du 29/04/2010).
- « Tout en gérant l'hétérogénéité et la variété des parcours antérieurs, l'EPS stabilise et renforce les acquisitions. L'EPS favorise les choix, projets d'action et la réalisation de soi. L'EPS contribue ainsi à la réussite des adolescents et adolescentes, qui, en quête de sens et d'affirmation de soi, traversent une période clé de leur développement et de leur construction identitaire » (*Bulletin officiel spécial* n° 4 du 29/04/2010).
- « Le professeur a la responsabilité de créer dans la classe les conditions favorables à la réussite de tous » (*Bulletin officiel* n° 22 du 29/05/1997).

- « L'égalité des chances suppose le respect des différences. Les problèmes des élèves et leurs demandes (motivation), leurs rythmes, attentes, besoins ne sont pas les mêmes [...]. Les voies proposées et les réponses pédagogiques doivent être adaptées et respectueuses de cette diversité » (*Nouveau contrat pour l'École*, 1994).

Motricité/Ressources/Réussite

- « L'EPS permet à chaque élève de développer et mobiliser ses ressources pour enrichir sa motricité, la rendre efficace (habileté motrice) et favoriser la réussite » (*Bulletin officiel spécial n° 4 du 29/04/2010*).
- « Le développement et la mobilisation des ressources individuelles favorisant l'enrichissement de la motricité » (*Bulletin officiel n° 6 du 28/08/2008*).
- « Le développement des ressources doit faire l'objet d'une attention particulière au moment où l'élève, fille ou garçon, subit des transformations morphologiques, physiologiques et psychologiques importantes. Toutes les activités physiques du programme permettent le développement et la mobilisation des aptitudes et ressources de chaque élève, éléments déterminants de sa réussite, dans son aisance et de l'estime qu'il a de lui-même » (*Bulletin officiel n° 6 du 28/08/2008*).

Compétence et Réussite (en relation avec la programmation d'EPS)

- « La construction des attitudes et l'accès à des connaissances et capacités nouvelles supposent des temps d'apprentissage longs pour que chaque élève puisse réussir à la fois à court terme et de manière durable » (*Bulletin officiel spécial n° 4 du 29/04/2010*).

Compétence et Santé

- « L'EPS est l'unique garante pour les élèves d'un engagement corporel. Pour nombre d'entre eux, elle représente le seul moment d'activité physique et pour tous, elle apporte des connaissances, capacités, attitudes leur permettant de construire, puis d'entretenir, tout au long de la vie, leur habitus-santé » (*Bulletin officiel spécial n° 4 du 29/04/2010*).

Autonomie et Santé

« Grâce au plaisir éprouvé, aux efforts consentis, aux progrès réalisés, les élèves comprennent les effets bénéfiques d'une activité physique régulière de plus en plus autonome tout au long de la vie » (*Bulletin officiel spécial n° 4 du 29/04/2010*).

Autonomie

- « L'EPS doit développer et consolider le goût et le plaisir de pratiquer de façon régulière et autonome » (*Bulletin officiel spécial n° 4 du 29/04/2010*).

Développement de l'élève et Autonomie

- « Au lycée, les élèves [...] gagnent en autonomie pour bâtir des projets d'action, de jeu, de transformation ou d'entraînement adaptés à leurs possibilités » (*Bulletin officiel spécial n° 4 du 29/04/2010*).